

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 13 septembre 2021

Sécurité et tranquillité publique

Une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à Rennes

Le Conseil municipal de Rennes du lundi 13 septembre a adopté la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2021-2026. Fruit d'un travail de plusieurs mois avec les membres du Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD), cette stratégie fixe, pour les cinq années à venir, les objectifs prioritaires et les axes de travail entre les partenaires, à savoir la Ville de Rennes, l'État et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Le STSPD est détaillée dans une brochure dédiée en pièce-jointe de ce communiqué.

Plusieurs mois de concertation et de travail partenarial

S'inscrivant dans le "Printemps de la Concertation", la Ville a mené une phase de concertation avec les habitants, en lien avec l'ensemble de ses partenaires (État, Parquet, Département, acteurs institutionnels et associatifs) sur les questions de sécurité et de tranquillité publique.

De cette concertation a été édité [le Livre Blanc de la sécurité et de la tranquillité publique](#) qui synthétise les contributions et les attentes exprimées par les Rennaises et les Rennais.

Cette démarche participative a alimenté le travail mené par les différents partenaires afin de construire la STSPD 2021-2026, présentée lors de l'Assemblée plénière du CLSPD du 7 juillet 2021, et ainsi de déterminer de nouvelles priorités d'action pour les cinq années à venir.

Les axes de travail retenus dans le cadre de cette STSPD renouvelée sont les suivants :

- 1. Assurer la sécurité et la tranquillité des Rennaises et des Rennais ;**
- 2. Renforcer la prévention auprès des jeunes et agir aux côtés des parents ;**
- 3. Améliorer la prise en charge des victimes, tout particulièrement des victimes de violences sexistes et sexuelles, et favoriser l'accès au droit.**

Un enjeu transversal est également retenu : **l'information des habitants sur l'action publique en matière de sécurité, de tranquillité, de justice et de prévention doit être une priorité commune.** Il s'agit ici de tenir compte de la très forte demande des habitants, exprimée à de nombreuses occasions au cours de la concertation, d'être plus régulièrement et mieux informés sur le rôle des différentes institutions et les dispositifs existants. L'enjeu est de développer de nouveaux cadres d'échanges, et notamment d'améliorer, par des actions concrètes, la qualité de la relation des habitants avec les services de police.

Assurer la sécurité et la tranquillité

Dans le cadre de la concertation, les habitants ont notamment mis en avant l'impact des trafics de stupéfiants sur la vie des quartiers, la délinquance de voie publique, ainsi que les troubles de voisinage liés aux nuisances sonores.

Pour répondre aux attentes des habitants et afin de lutter plus efficacement contre ces problématiques, la Ville de Rennes a décidé de :

- recruter 40 policiers municipaux supplémentaires d'ici à 2022 ;
- étendre leurs horaires d'intervention en soirée les fins de semaine et le dimanche ;
- créer une équipe dédiée à la lutte contre les incivilités ;
- adapter son dispositif de vidéoprotection, en lien étroit avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique et les services de la Justice.

La Ville va en parallèle renforcer les dispositifs de médiation, poursuivre la réflexion sur les solutions en termes d'aménagement des espaces publics et privés, et favoriser l'occupation positive de l'espace public en encourageant les projets associatifs hors les murs.

Renforcer la prévention auprès des jeunes et agir aux côtés des parents

La part croissante, parmi les faits de délinquance attribués aux mineurs, des infractions à la législation sur les stupéfiants, ou encore le rajeunissement des jeunes impliqués dans les faits de violences, bagarres et autres règlements de compte en sortie d'école préoccupent l'ensemble des autorités.

Le travail de prévention doit donc être renforcé et se focaliser plus spécifiquement sur ces publics et ces pratiques. La Ville va donc, en lien avec les partenaires signataires :

- développer les rappels à l'ordre auprès des enfants âgés de 9 à 13 ans, en partenariat avec le Parquet et l'Éducation Nationale ;
- développer le dispositif de médiation à l'école, avec la création prochaine d'un 5^{ème} poste en lien avec la Cité éducative du Blosne ;
- soutenir le développement d'actions de prévention, tant à l'école qu'en dehors de l'école, en soutenant les initiatives des associations rennaises sur les sujets de préoccupation identifiés.

Par ailleurs, et dans la continuité d'une politique de la parentalité à Rennes qui se structure progressivement depuis plusieurs années, notamment autour du Projet de Réussite Éducative, le secteur de la prévention de la délinquance va investir la relation aux parents de manière plus visible et structurée. Des propositions

collectives (groupes de parole, conférences, etc.) vont être proposées, pour permettre de rompre l'isolement de certains parents face à la délinquance de leur enfant, et de soutenir la volonté de certains d'entre eux de s'investir dans des actions de prévention.

Dans le cadre de cet axe de travail, la coopération avec les services de l'Éducation Nationale va être renforcée.

| Améliorer la prise en charge des victimes

L'amélioration de la prise en charge des victimes, tout particulièrement des victimes de violences sexistes et sexuelles, s'inscrit dans la continuité d'une mobilisation accélérée, depuis deux ans, de la Ville et du réseau de partenaires impliqués à Rennes dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Un travail est également mené en vue d'améliorer le parcours des victimes de violences sexistes et sexuelles, en se penchant sur leur accueil, leur orientation, et leur accompagnement.

Favoriser l'accès au droit pour tous est également un enjeu majeur qui a trouvé une expression avec la création de l'évènement "Place des Droits", grâce aux réseaux de partenaires de la Ville, et l'actualisation régulière de l'annuaire de l'accès au droit.

La STSPD proposée traduit le rôle essentiel de la Ville dans la coordination et l'animation de la réflexion partenariale sur ces deux thématiques, notamment avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit et la Direction Régionale aux droits des femmes et à l'Égalité.

| À propos du CLSPD

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est présidé par Nathalie Appéré, Maire de Rennes. Il réunit l'ensemble des partenaires concernés par la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire, au premier rang desquels le Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine et le Procureur de la République. C'est une instance d'échanges et de coordination entre les différents acteurs du territoire, qui permet de partager des analyses, de poser un diagnostic territorialisé, de définir de manière conjointe des objectifs et de mettre en place des réponses concrètes.

Pratique

- La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est à retrouver en pièce-jointe de ce document.
- Le Livre Blanc de la sécurité et de la tranquillité publique est disponible [sur le site de la Fabrique citoyenne](#).